

François Hurel: «Les Français sont prêts à contribuer à la création d'activités dans leur voisinage»

PROPOS RECUEILLIS PAR
BRUNO JACQUOT bjacquot@lefigaro.fr

Président de l'Union des autoentrepreneurs, François Hurel explique les évolutions nécessaires à apporter à ce statut.

LE FIGARO. – Le régime de l'auto-entrepreneur aura dix ans en 2019. Quel bilan peut-on dresser ?

François HUREL. – Un bilan très positif puisque ce régime a indiscutablement changé le regard des Français sur l'entrepreneuriat, l'initiative et même le travail. Quand le régime de l'auto-entrepreneur a été créé en 2009, la France s'est inspirée de ce qui existait de mieux dans beaucoup d'autres pays, par exemple en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Brésil et en Australie... Nous avons, sans doute aujourd'hui, le meilleur dispositif de création d'activité. L'une de ses vertus est d'être universel et il s'adapte à toutes les activités, que l'entrepreneur s'y consacre exclusivement ou en le cumulant avec une autre source d'activités ou de revenus. Certains y consacrent 100 % de leur temps, d'autres 10 %. Autre vertu, il est très simple et toutes les formalités sont faites en ligne. Enfin il est sans surprise puisque le prélèvement à la source est appliqué pour les cotisations sociales et les impôts, sans décalage dans le temps. L'auto-entrepreneur sait dès le départ ce qu'il devra payer. Il sait donc ce qu'il devra facturer. Statistiquement, c'est un succès puisque 350 000 nouvelles activités se créent tous les ans. Maintenant si nous avons la plus belle pouponnière du monde nous ne savons pas suffisamment bien les faire grandir et profiter de toutes les potentialités.

Pourquoi ?

Le système dans sa forme actuelle présente encore deux imperfections. D'une part, les auto-entrepreneurs ne disposent pas d'un cadre juridique pour travailler ensemble et donner ainsi une plus grande envergure à leur activité. D'autre part, il leur est souvent difficile de trouver les 10 000 à 50 000 euros nécessaires pour franchir les étapes d'une croissance future.

Quel type de financement serait le mieux adapté ?

Il existe de nombreux réseaux d'appui – CCI, CMA, BGE ou Adie. Ils s'inscrivent dans une démarche d'intermédiation en faisant le lien entre les créateurs de petites entreprises et les banques. Mais elles ne peuvent traiter tous les dossiers et tous les projets de développement. La meilleure solution reste, à mon avis, la mobilisation de l'épargne de proximité. Les Français sont très attachés à leur territoire et sensibles à son développement économique. Ils sont prêts, j'en suis certain, à contribuer, à la création et au développement d'activités dans leur voisinage. Ils le sont d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'investissements importants et les Français n'ont pas besoin de grandes leçons d'économie pour comprendre que l'emploi de demain sera mieux créé à côté de chez eux et avec leur contribution.

C'est en quelque sorte du crowdfunding et il existe déjà de nombreuses plateformes Internet...

Ces plateformes ne couvrent pas tous les besoins de financement. Et les Français qui investissent, si le projet aboutit, retrouvent leur mise. En cas d'échec, en revanche, ils ne peuvent déduire les pertes. De même, en 2003, ont été créés les fonds d'investissement de proximité (FIP) mais c'est un outil réservé à des projets de plus grande dimension. Je suis convaincu que les collectivités locales et leurs élus ont un rôle à jouer dans le développement d'une véritable mobilisation de l'épargne de proximité. Je compte sur l'attention à ce sujet des parlementaires qui étudieront bientôt la loi de croissance Pacte. Je sais qu'ils sont nombreux, notamment autour de la présidente de la commission spéciale à l'Assemblée, Olivia Grégoire, à s'intéresser à ces questions. C'est maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

L'autre frein, selon vous, serait la difficulté pour les autoentrepreneurs de s'associer... Pourquoi n'est-ce pas si facile ?

Un travailleur indépendant, s'il cherche à s'associer, ne veut pas forcément s'engager dans une forme juridique trop rigide. Pour les entendre, je suis certain qu'ils préféreraient un format juridique souple, agile, une sorte de droit de « s'allier » pour travailler avec amis ou relations professionnelles, pour répondre à des opportunités et

tester leur association. Nous sommes les champions des formes juridiques d'entreprises. Pourtant aucune n'offre vraiment la souplesse que souhaitent les auto-entrepreneurs. Il reste donc à inventer une forme d'association commerciale qui pourrait s'inspirer du *partnership* tel qu'il existe en droit anglais. S'ils apprenaient à travailler ensemble, ils pourraient alors proposer des prestations plus étoffées, complémentaires, et même créer leurs propres plateformes. Ce serait une évidente manière de faire grandir ces autoentrepreneurs.

Un autre frein – du côté des donneurs d'ordre, cette fois – reste le risque de requalification en emploi salarié d'une prestation servie par un travailleur indépendant : cela peut dissuader des grandes entreprises de faire appel à des autoentrepreneurs...

Ce qui est compréhensible. La requalification d'un travailleur indépendant en salarié est passible d'une triple sanction, y compris pénale, pour travail illégal. La France perd ainsi une potentialité de 1,5 million d'activités nouvelles. Réduire le risque de requalification ne sera possible qu'en faisant converger les droits sociaux qui motivent la requalification par le juge. Un pas a été fait avec la création récente d'un amoniacaud. Il ne faut pas s'arrêter en chemin, l'enjeu économique et social est trop important. Toute autre démarche et notamment celle qui envisagerait de faire contribuer des plateformes aux cotisations sociales des gens qui travaillent pour elles n'aboutirait qu'à la création d'un troisième statut de « travailleur pauvre », à mi-chemin entre salarié et indépendant. Évitions à tout prix que des auto-entrepreneurs deviennent économiquement dépendants et socialement subordonnés. ■



Les Français n'ont pas besoin de grandes leçons d'économie pour comprendre que l'emploi de demain sera mieux créé à côté de chez eux et avec leur contribution

FRANÇOIS HUREL